

Règles particulières visant à prévenir la propagation du coronavirus au sein de l'établissement

Chers parents, chers tuteurs,

compte tenu du risque de propagation actuelle du nouveau coronavirus, le Sénat de Berlin a publié un arrêté sur les mesures nécessaires au ralentissement de la propagation du SRAS-CoV-2 qui prévoit un dispositif permettant de contrer la propagation rapide du virus. Cet arrêté prévoit notamment l'interdiction de réunions et de rassemblements ainsi que des restrictions temporaires des contacts sociaux. Ces mesures, ainsi que d'autres mesures de protection spéciales seront appliquées dans notre établissement scolaire. Il en va de même pour les règles générales d'hygiène indispensables, et qu'il importe d'appliquer d'urgence. Nous vous demandons de respecter scrupuleusement les instructions suivantes :

Votre enfant ne pourra pas aller à l'école dans les cas suivants :

- si dans les 15 derniers jours, il est rentré d'un séjour passé à l'étranger , ou
- s'il a été en contact avec des rapatriés, avec des personnes contagieuses, ou
- s'il présente actuellement des symptômes (de rhume) ou encore
- s'il fait partie d'un groupe à risque et, pour cette raison, ne peut pas participer aux cours

Une température corporelle élevée, c'est-à-dire supérieure à 37 degrés, sans autres symptômes, constitue un motif suffisant **pour ne pas se rendre à l'école**. Si votre enfant fait partie d'un groupe à risque particulier (par exemple, antécédents de maladies pulmonaires, mucoviscidose, etc.) pour lequel des soins particuliers sont nécessaires, nous vous prions de prendre contact avec la direction de l'établissement, afin que des dispositions particulières puissent être prises.

Dans tous les cas mentionnés ci-dessus, veuillez contacter la direction de l'école et garder votre enfant à la maison. Si votre enfant est en contact avec des personnes contagieuses, nous vous prions de fournir à l'école une attestation médicale. Pour permettre une protection suffisante de vos enfants et des personnels enseignants, nous vous incitons à être vigilants dans vos décisions.

Chers élèves,

Les règles de conduite suivantes doivent être respectées dans l'établissement :

- **Une distance de sécurité d'au moins 1,5 à 2 m** par rapport à toutes les autres personnes doit être maintenue à tout moment, ceci s'applique au trajet pour se rendre à l'école, au temps passé dans la cour de l'école jusqu'à l'entrée en classe, aux pauses et au retour de l'école. Élèves et enseignants sont tenus de respecter la distanciation sociale dans tous leurs contacts.
- Veuillez noter les dispositions particulières pour l'arrivée et le départ de l'école. Vous accorderez une importance particulière aux informations concernant les heures d'arrivée, les accès à l'école et toutes les recommandations évoquant l'entrée et la sortie des salles.
- Il est expressément interdit de séjourner en groupe à tout moment.

- Pendant les cours, les élèves ne sont autorisés à séjourner que dans les salles prévues à cet effet ; il n'est permis qu'à un élève à la fois de quitter la salle, par exemple pour aller aux toilettes ou pour jeter des déchets.
- Les règles de distanciation sociale doivent également être respectées lors des examens oraux (examens de présentation).
- Les élèves doivent rentrer chez eux immédiatement après la fin des cours.
- En cas de toux et d'éternuement, prière de tousser dans le coude ou de se couvrir la bouche et le nez d'un mouchoir en papier ; les mouchoirs en papier usagés doivent être jetés (par exemple, dans un petit sac poubelle qu'apporte chaque élève avec soi ou dans les poubelles mises à disposition à cet effet).
- Si possible, les mains doivent être nettoyées régulièrement pendant au moins 30 secondes avec un gel hydroalcoolique ou au savon et à l'eau.
- Les élèves sont autorisés à apporter des petits paquets de désinfectants pour usage personnel, de porter les gants jetables qu'ils ont apportés et à se protéger la bouche.

Nous vous remercions de votre bienveillance et de votre soutien et vous souhaitons bonne chance pour les examens à venir !

Par ma signature, je confirme/nous confirmons, en tant que tuteur légal, que j'ai/nous avons pris connaissance des règlements susmentionnés et que j'en ai/nous en avons discuté en détail avec mon/notre enfant.

Je déclare que mon enfant n'est pas en quarantaine et qu'il n'y a pas de cas de Covid-19 dans notre entourage immédiat.

En tant qu'élève, je confirme par ma signature que j'ai lu le règlement et que j'agirai en conséquence.

Signature de l'élève / Date et signature du parent ou du tuteur

Nom de l'élève en majuscules / classe : _____